

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016- 039</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Adoption du Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Création de la zone H0979 sur le chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)</b>
<b>Date : Le 27 janvier 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) a pour objet de créer la zone H0979 à même une partie de la zone H0978, d'y autoriser les habitations bifamiliales (H4) et trifamiliales isolées (7) et de prévoir des normes applicables à ces usages (Annexe 1 : Plan de localisation).

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 21 janvier 2016 tel qu'il est prévu à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1). Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 2 : Règlement RV-2015-14-96).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_ 2018 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire *PH* Date : *27 10 2016*

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville l'adoption du Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, sans changement en regard de la résolution CV-2015-13-01.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation  
Annexe 2 : Règlement RV-2015-14-99

Préparé par : <u><i>Daniel Hubert</i></u> Daniel Hubert	Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Recommandé par : <u><i>PH</i></u> <u><i>SEBASTIEN HAMEL, GESTIONNAIRE DE PROJETS CORPORATIFS</i></u>		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : <u><i>[Signature]</i></u>		Date : <i>2016 10 21 01</i>

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---

---

---

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : *2016 02 09*



Zone H0978





Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

**LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**1. Plan de zonage**

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone H0979 à même une partie de la zone H0978, le tout tel qu'indiqué sur le plan de zonage joint au présent règlement en annexe A.

**2. Grille des spécifications applicable à la zone H0979**

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H0979 jointe au présent règlement en annexe B.

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Danielle Bilodeau, greffière





Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation						
Usage autorisé	Nombre min. de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m <sup>2</sup> )	Superficie max. de plancher (m <sup>2</sup> )	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol min. (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol max. (m <sup>2</sup> )	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min (m)	Marge recul avant max (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière (%)	
H4						16	27	432					2	12	7,5		2	2	8		
H7						20	27	650					2	12	7,5		2	4	8		

Usage spécifiquement permis		<b>Note terrain</b>	<b>Note bâtiment</b>	<b>Note implantation</b>
Usage spécifiquement prohibé				
<b>Note usage</b>				